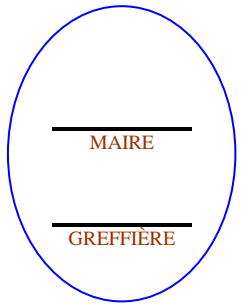




**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE STANSTEAD
LORS D'UNE SÉANCE ORDINAIRE
TENUE LE 7 DÉCEMBRE 2015**



Une séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Stanstead a eu lieu le 7^e jour du mois de **DÉCEMBRE** de l'an **DEUX MILLE QUINZE**, à l'heure et l'endroit habituels des sessions.

SONT PRÉSENTS Madame et Messieurs les conseillers suivants, à savoir :

Paul Stuart, Nicholas Ouellet, Wayne Stratton, Frances Bonenfant, André-Jean Bédard et Guy Ouellet.

TOUS FORMANT QUORUM sous la présidence du maire Philippe Dutil.

La directrice générale, Me Karine Duhamel, et la greffière, Me Jessica Tanguay, sont également présentes, conformément aux dispositions de la *Loi sur les cités et villes*.

Il y a 14 personnes dans l'assistance.

1.0

OUVERTURE DE LA SÉANCE (1.0)

Monsieur le Maire déclare l'ouverture de la séance. Il est 19 heures. Il souhaite la bienvenue à l'assistance et aux membres du conseil.

2.0

2015-12-7588

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR (2.0)

*Il est proposé par Paul Stuart
Appuyé par Frances Bonenfant
Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)*

QUE l'ordre du jour soit accepté tel que rédigé.

ADOPTÉE

3.0

2015-12-7589

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX (3.0)

*Il est proposé par André-Jean Bédard
Appuyé par Wayne Stratton
Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)*

QUE les procès-verbaux de la séance ordinaire du 2 novembre 2015 et des séances extraordinaires du 9 novembre 2015, du 19 novembre 2015, du 30 novembre 2015 et du 1^{er} décembre 2015 soient acceptés tels que déposés.

ADOPTÉE

3.01

Affaires délibérantes des procès-verbaux (3.01)

Note :

Aucun sujet ou question n'est apporté à la directrice générale, Me Karine Duhamel, concernant les affaires délibérantes des séances précédentes du conseil.

3.02

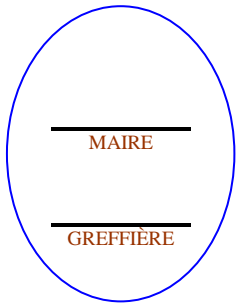
Transfert des « Points en suspens » à être traités à cette séance (3.02)

Note :

Aucun sujet n'est transféré des « Points en suspens » pour être placé à l'ordre du jour de cette séance.



**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE STANSTEAD
LORS D'UNE SÉANCE ORDINAIRE
TENUE LE 7 DÉCEMBRE 2015**



4.0 RAPPORTS DES ÉLUS ET DES OFFICIERS MUNICIPAUX (4.0)

4.01 Rapport des délégations de pouvoir (4.01)

La directrice générale dépose aux membres du conseil les rapports des délégations de pouvoir du mois de novembre 2015 conformément à l'article 555.1 de la *Loi sur les cités et villes* et au règlement portant le numéro 2009-120, lequel est joint à la présente sous l'**Annexe A**. Les rapports se décrivent comme suit, à savoir :

Line Desjardins :	381.38 \$
Karine Duhamel :	1 081.43 \$
Christopher Goodsell :	1 686.51 \$
Michael Houle :	47 243.26 \$
Jessica Tanguay :	34.00 \$

4.02 Rapport des revenus et des dépenses (4.02)

La directrice générale dépose l'état des revenus et des dépenses de la municipalité pour la période du 1^{er} janvier au 30 novembre de l'an 2015, lequel est joint à la présente sous l'**Annexe B**.

4.03 Dépôt des états comparatifs de revenus et de dépenses (4.03)

La directrice générale dépose des états comparatifs de revenus et de dépenses tel que prévu par l'article 105.4 de la *Loi sur les cités et villes*, lesquels sont joints sous l'**Annexe C**.

4.04 Dépôt des déclarations des intérêts pécuniaires de membres du conseil municipal (4.04)

Les déclarations des intérêts pécuniaires de certains membres du conseil municipal, à savoir Monsieur Philippe Dutil, Monsieur Paul Stuart, Monsieur Wayne Stratton, Madame Frances Bonenfant, Monsieur André-Jean Bédard et Monsieur Guy Ouellet sont déposés conformément à l'article 358 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*. Le conseiller Monsieur Nicholas Ouellet a déposé ce rapport pour la séance ordinaire du 2 novembre 2015.

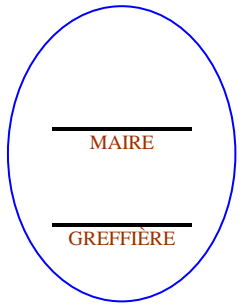
5.0 PÉRIODE DE QUESTIONS DE L'ASSISTANCE (5.0)

Le conseil se met à la disposition de son assistance conformément à l'article 322 de la *Loi sur les cités et villes* et au Règlement 2009-121 de la municipalité, pour une période de quinze (15) minutes.

NOM	SUJET
M. Richer	Progression de la modification du Règlement de zonage dans la zone C4
M. Lachance	Rentabilité du développement près de la rue Junction
M. Lachance	Lignes sur la rue Junction
M. Durocher	Demande pour l'obtention du montant exact du déficit de 2015 pour le Domaine des Pionniers
M. Durocher	Demande pour l'obtention du rapport de conformité de l'ingénieur du projet pour les lignes sur la rue Junction
M. Chabot	Application par les policiers des nouvelles pancartes au sujet des freins Jacob
M. Chabot	Véhicules tout-terrain sur plusieurs voies publiques
M. Chabot	Progression de la modification du Règlement de zonage dans la zone RU6



**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE STANSTEAD
LORS D'UNE SÉANCE ORDINAIRE
TENUE LE 7 DÉCEMBRE 2015**



Mme Gaulin	Véhicules tout-terrain sur la rue Dufferin
M. Chabot	Présence de stupéfiants au Cercle de pierres
Cercle des fermières	Suivi d'une demande de subvention
M. Lachance	Adoption du budget 2016

6.0

GESTION ADMINISTRATIVE ET FINANCIÈRE (6.0)

6.01
2015-12-7590

Comptes payés et à payer (6.01)

*Il est proposé par Frances Bonenfant
Appuyé par André-Jean Bédard
Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)*

QUE le conseil accepte les listes des comptes payés et à payer, lesquelles sont jointes à la présente sous l'**Annexe D**. Le montant des dépenses est approprié aux postes budgétaires concernés.

Comptes payés en novembre 2015 :	394 346.26 \$
Comptes à payer en décembre 2015 :	148 040.04 \$

ADOPTÉE

6.02

Dépôt de la liste des comptes débiteurs (6.02)

Note :

La directrice générale dépose au conseil la liste des retards impayés pour les taxes municipales, pour les années 2015 et précédentes, mise à jour en date du 30 novembre 2015, jointe à la présente en **Annexe E**.

6.03
2015-12-7591

Adhésion de la directrice générale à l'Association des directeurs municipaux du Québec (6.03)

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de procéder à l'adhésion de la directrice générale à l'Association des directeurs municipaux du Québec (ci-dessous « ADMQ »), laquelle regroupe près de 1 100 membres et donne accès à différents services et tarifs avantageux pour la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE le coût de la cotisation annuelle avec l'option assurance protection est de **675 \$**, taxes en sus;

*Il est proposé par André-Jean Bédard
Appuyé par Nicholas Ouellet
Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)*

QUE le conseil autorise la dépense de **675 \$**, taxes en sus, pour le paiement de la cotisation annuelle de la directrice générale en tant que membre de l'ADMQ y compris l'option assurance protection. Le montant de la dépense est à prévoir au budget Administration, budget 2016.

ADOPTÉE

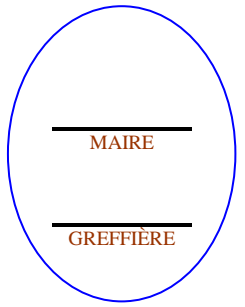
6.04
2015-12-7592

Participation monétaire dans le cadre du concours des bébés 2015 du Stanstead Journal (6.04)

CONSIDÉRANT QUE le *Stanstead Journal* organise un concours visant à offrir des prix aux bébés gagnants et a fait une demande à la Ville afin que celle-ci y participe en offrant un don en argent de 100 \$;



**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE STANSTEAD
LORS D'UNE SÉANCE ORDINAIRE
TENUE LE 7 DÉCEMBRE 2015**



CONSIDÉRANT QUE le journal offre aux donateurs une publicité de la même valeur que le prix offert qui apparaîtra dans leur édition du 6 janvier 2016;

*Il est proposé par Wayne Stratton
Appuyé par André-Jean Bédard
Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)*

QUE le conseil accepte de verser un don en argent d'une valeur de **100 \$** dans le cadre du concours des bébés gagnants 2015, organisé par le *Stanstead Journal*. Le montant de la dépense est à prévoir au budget Administration, budget 2016.

ADOPTÉE

6.05
2015-12-7593

Octroi d'un mandat à l'entreprise 3e Joueur inc. pour la prise de photos du conseil municipal et de l'administration municipale de la Ville (6.05)

CONSIDÉRANT QUE la Ville souhaite procéder à la prise de photos du conseil municipal et de l'administration municipale;

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise 3^e joueur a soumis l'offre de services STA-048 en date du 16 novembre 2015 à cet effet;

*Il est proposé par Frances Bonenfant
Appuyé par Guy Ouellet
Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)*

QUE le conseil octroie le mandat de prise de photos à l'entreprise 3^e joueur pour la somme de **650 \$**, taxes en sus, lequel comprend la prise de photo individuelle et de groupe des membres du conseil municipal et des membres de l'administration municipale conformément aux termes de l'offre de services en date du 11 novembre 2015. Le montant de la dépense est approprié à même le budget Administration, budget 2016.

ADOPTÉE

6.06
2015-12-7594

Octroi d'un mandat à l'entreprise 3^e Joueur inc. pour la création de normes graphiques pour la Ville (6.06)

CONSIDÉRANT QUE le conseil a octroyé un mandat à l'entreprise 3^e Joueur inc., par sa résolution n^o 2015-03-7252, pour procéder à la refonte du site internet de la Ville;

CONSIDÉRANT QUE suite à cette refonte, il est approprié de créer de nouvelles normes graphiques pour la Ville;

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise 3^e Joueur inc. a déposé l'estimation des coûts STA-047 en date du 9 novembre 2015;

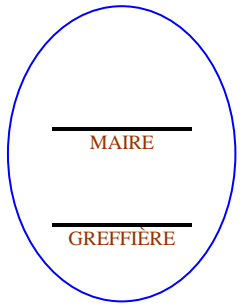
*Il est proposé par André-Jean Bédard
Appuyé par Frances Bonenfant
Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)*

QUE le conseil octroie le mandat à l'entreprise 3^e Joueur inc. pour un montant de **1 275 \$**, taxes en sus, dans le cadre de la création de normes graphiques pour la Ville. Le montant de la dépense est à prévoir au budget Administration, budget 2016.

ADOPTÉE



**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE STANSTEAD
LORS D'UNE SÉANCE ORDINAIRE
TENUE LE 7 DÉCEMBRE 2015**



6.07
2015-12-7595

Renouvellement du contrat de service avec Infotech inc. pour la suite de logiciels SYGEM (6.07)

CONSIDÉRANT QUE le contrat de service de la Ville pour l'année 2015 avec Infotech inc. pour la suite de logiciels SYGEM prévoit sa reconduction automatique, sauf avis contraire écrit signifié au moins deux mois avant sa date d'échéance;

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise Infotech inc. a déposé une offre de services pour l'année 2016 en date du 25 novembre 2015, au montant de **7 420 \$**, taxes en sus;

*Il est proposé par Frances Bonenfant
Appuyé par Paul Stuart
Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)*

QUE le conseil approuve la dépense de **7 420 \$**, taxes en sus, et renouvelle le contrat de service de la Ville avec l'entreprise Infotech inc. pour la suite de logiciels SYGEM pour la période du 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2016, inclusivement. Le montant de la dépense est à prévoir au budget Administration, budget 2016.

ADOPTÉE

6.08
2015-12-7596

Renouvellement de la police d'assurance des municipalités avec la MMQ (6.08)

CONSIDÉRANT QUE la Ville a reçu le renouvellement de la police d'assurance couvrant tous les biens et risques avec la Mutuelle des municipalités du Québec;

CONSIDÉRANT QUE cette couverture d'assurance est nécessaire et qu'elle est offerte au coût de **60 241 \$**, taxes incluses, pour l'année 2016;

*Il est proposé par Wayne Stratton
Appuyé par André-Jean Bédard
Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)*

QUE le conseil approuve le renouvellement de l'assurance avec la Mutuelle des municipalités du Québec et le paiement de la prime annuelle, soit la somme de **60 241 \$**, taxes incluses. Le montant de la dépense est approprié à même le budget Administration, budget 2016.

ADOPTÉE

7.0

LÉGISLATION (7.0)

8.0

SÉCURITÉ PUBLIQUE (8.0)

8.01
2015-12-7597

Modification à la prime de garde des préventionnistes pour la recherche des causes et circonstances d'incendie (8.01)

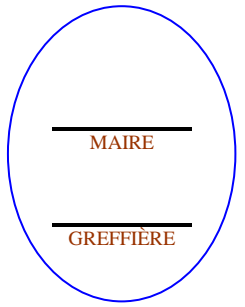
CONSIDÉRANT QUE la Ville de Magog a soumis un avenant pour la modification de la prime de garde des préventionnistes pour la recherche des causes et circonstances d'incendie;

CONSIDÉRANT QUE la contribution totale à partager entre les municipalités participant à l'entente intermunicipale concernant le suivi de prévention incendie pour cet avenant est de **11 340 \$**;

*Il est proposé par Paul Stuart
Appuyé par Nicholas Ouellet
Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)*



**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE STANSTEAD
LORS D'UNE SÉANCE ORDINAIRE
TENUE LE 7 DÉCEMBRE 2015**



QUE le conseil autorise le paiement du montant de la prime de **1 127 \$** prévue à l'avenant n° 1 de l'entente intermunicipale concernant le suivi de prévention incendie sur le territoire de la Ville. Le montant de la dépense est à prévoir au budget 2016, volet Sécurité Publique.

QUE le conseil mandate et autorise le maire, ou en son absence le maire suppléant, et la directrice générale, ou en son absence la greffière, à signer pour et au nom de la Ville ledit avenant.

ADOPTÉE

8.02
2015-12-7598

Société protectrice des animaux de l'Estrie (SPA) : renouvellement du contrat (8.02)

CONSIDÉRANT QU'une nouvelle entente de services doit être signée entre la Ville et la SPA de l'Estrie;

CONSIDÉRANT QUE la durée du contrat doit être de cinq ans pour tenir compte des exigences de la SPA;

CONSIDÉRANT QUE le coût du contrat est établi selon les modalités prévues au contrat joint en **Annexe F**;

*Il est proposé par Paul Stuart
Appuyé par Wayne Stratton
Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)*

QUE le conseil autorise la dépense prévue au contrat joint en **Annexe F** pour le renouvellement de l'entente de service avec la SPA pour les années 2016 à 2020. Pour l'année 2016, le montant à verser à la SPA est de 7 788.08 \$, taxes en sus, et pour les années subséquentes ce montant sera majoré de 5 % par année. Le montant de la dépense est à prévoir aux budgets 2016, 2017, 2018, 2019, 2020, budget Sécurité publique.

QUE le conseil mandate et autorise le maire, ou en son absence le maire suppléant, et la directrice générale, ou en son absence la greffière, à signer pour et au nom de la Ville ledit contrat.

ADOPTÉE

9.0

TRAVAUX PUBLICS (9.0)

10.0

HYGIÈNE DU MILIEU (10.0)

10.01
2015-12-7599

Budget 2016 (International Water Company) (10.01)

CONSIDÉRANT QUE le conseil d'administration d'International Water Company a dûment adopté le budget 2016 à la séance annuelle du 1^{er} décembre 2015;

*Il est proposé par André-Jean Bédard
Appuyé par Frances Bonenfant
Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)*

QUE le conseil adopte le budget 2016 se chiffrant à **238 561 \$** en devises canadiennes. La quote-part pour la Ville de Stanstead s'élève à **169 800 \$**. Le montant de la dépense est à prévoir au budget 2016, volet Hygiène du milieu.

ADOPTÉE

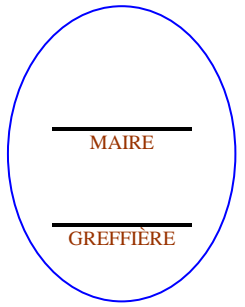
10.02
2015-12-7600

Transfert de fonds à International Water Company (10.02)

CONSIDÉRANT QUE le puits du secteur Beebe a été fermé en décembre 2014;



**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE STANSTEAD
LORS D'UNE SÉANCE ORDINAIRE
TENUE LE 7 DÉCEMBRE 2015**



CONSIDÉRANT QU'en résultat de cette fermeture, International Water Company s'est retrouvée à assumer davantage de coûts pour la fourniture d'eau potable à ses clients;

*Il est proposé par André-Jean Bédard
Appuyé par Guy Ouellet
Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)*

QUE le conseil autorise un transfert de **27 850 \$** en faveur d'International Water Company à titre de compensation financière pour les frais additionnels engendrés par la fermeture du puits du secteur Beebe. Le montant de la dépense est à prévoir au budget 2015, volet Hygiène du milieu.

ADOPTÉE

10.03
2015-12-7601

Octroi d'un mandat à l'entreprise Les consultants S.M. inc. pour la réalisation d'un protocole de surdosage du coagulant à un site de traitement des eaux usées (10.03)

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise Les consultants S.M. inc. a soumis l'offre de services 15-3113-045 en date du 26 novembre 2015 pour la réalisation d'un protocole de surdosage du coagulant à un site de traitement des eaux usées de la Ville dans le but de respecter la norme en matière de phosphore;

*Il est proposé par Frances Bonenfant
Appuyé par Wayne Stratton
Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)*

QUE le conseil octroie le mandat pour la réalisation d'un protocole de surdosage du coagulant à un site de traitement des eaux usées à l'entreprise Les consultants S.M. inc. pour la somme de **12 500 \$**, taxes en sus, lequel comprend des essais en laboratoire et des essais à pleine échelle sur une période de quatre mois conformément aux termes de l'offre de services en date du 26 novembre 2015. Le montant de la dépense est approprié à même le budget Hygiène du milieu, budget 2016.

ADOPTÉE

11.0
11.01
2015-12-7602

LOISIRS ET CULTURE (11.0)

Embauche d'un responsable pour l'inspection des aires de glisse (11.01)

CONSIDÉRANT QUE la Ville requiert les services d'un responsable pour l'inspection des aires de glisse les fins de semaine;

CONSIDÉRANT QUE Monsieur Randy Reynolds a exprimé son intérêt pour ledit poste temporaire, selon les conditions et les modalités établies par la résolution 2014-01-6804;

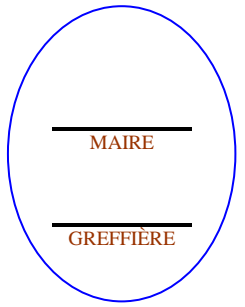
*Il est proposé par Guy Ouellet
Appuyé par Paul Stuart
Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)*

QUE le conseil embauche Monsieur Randy Reynold à titre de responsable de l'inspection des aires de glisse pour les fins de semaine de la saison hivernale 2015-2016, le tout conformément aux modalités établies ci-dessus. Le montant de la dépense est à prévoir au budget Loisirs et culture, budget 2016.

ADOPTÉE



**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE STANSTEAD
LORS D'UNE SÉANCE ORDINAIRE
TENUE LE 7 DÉCEMBRE 2015**



12.0

AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT (12.0)

12.01

2015-12-7603

Procès-verbal du comité consultatif d'urbanisme (12.01)

Note :

La directrice générale dépose le procès-verbal de la séance du 24 novembre 2015 du comité consultatif d'urbanisme (C.C.U.).

12.02

Dépôt du rapport mensuel pour les permis émis pendant le mois précédent (12.02)

Note :

La directrice générale dépose aux membres du conseil le rapport mensuel concernant les permis émis pendant le mois de novembre 2015.

12.03

2015-12-7604

Renouvellement de l'adhésion de l'inspecteur municipal à la Corporation des officiers municipaux en bâtiment et en environnement du Québec (COMBEQ) (12.03)

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de renouveler l'adhésion de l'inspecteur en bâtiment et en environnement à la Corporation des officiers municipaux en bâtiment et en environnement du Québec (COMBEQ);

CONSIDÉRANT QUE le coût de la cotisation annuelle est de **325 \$**, taxes en sus;

Il est proposé par Wayne Stratton

Appuyé par Frances Bonenfant

Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)

QUE le conseil autorise la dépense de **325 \$**, taxes en sus, pour le renouvellement de l'adhésion de l'inspecteur en bâtiment et en environnement à la Corporation des officiers municipaux en bâtiment et en environnement du Québec (COMBEQ) pour l'année 2016. Le montant de la dépense est à prévoir au budget 2016, budget Aménagement et urbanisme.

ADOPTÉE

12.04

2015-12-7605

Demande de dérogation mineure pour le 34, rue Junction (12.04)

CONSIDÉRANT QUE le propriétaire du 34, rue Junction, a déposé une demande de dérogation mineure en bonne et due forme;

CONSIDÉRANT QUE la demande consiste à autoriser un garage dont la superficie totalise 120 mètres carrés alors que le Règlement de zonage 2012-URB-02 (et ses amendements) prévoit que ce dernier devrait avoir une emprise au sol maximale de 100 mètres carrés;

CONSIDÉRANT QUE le propriétaire a fourni un plan démontrant la situation projetée;

CONSIDÉRANT QUE le C.C.U. recommande au conseil d'accepter la demande du requérant, telle que déposée;

CONSIDÉRANT QU'un avis public a été publié dans le bulletin municipal *La Diligence*, le 19 novembre 2015, conformément à l'article 145.6 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

Il est proposé par Guy Ouellet

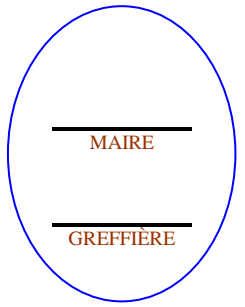
Appuyé par Nicholas Ouellet

Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)

QUE le conseil accepte la demande de dérogation mineure pour autoriser un garage au 34, rue Junction, dont la superficie totalise 120 mètres carrés alors que le Règlement de zonage 2012-



**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE STANSTEAD
LORS D'UNE SÉANCE ORDINAIRE
TENUE LE 7 DÉCEMBRE 2015**



URB-02 (et ses amendements) prévoit que ce dernier devrait avoir une emprise au sol maximale de 100 mètres carrés;

ADOPTÉE

12.05
2015-12-7606

Demande de dérogation mineure pour la subdivision du lot 5 075 308 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Stanstead, situé sur la rue Bellam (12.05)

CONSIDÉRANT QUE le propriétaire du lot 5 075 308 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Stanstead, situé sur la rue Bellam (ci-dessous lot 5 075 308), a déposé une demande de dérogation mineure en bonne et due forme;

CONSIDÉRANT QUE la demande consiste à autoriser la subdivision du lot 5 075 308 de façon à ce qu'une partie de ce lot soit annexée au lot actuel 5 075 313 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Stanstead (ci-dessous lot 5 075 313), et ce, malgré le fait que le résidu du lot actuel 5 075 308 ne respectera pas les dimensions minimales exigées pour un lot.

CONSIDÉRANT QUE le Règlement de zonage 2012-URB-02 (et ses amendements) prévoit que la largeur minimale d'un lot dans ce secteur doit être de 50 mètres alors que la largeur actuelle et future du lot 5 075 308 sera de 45,73 mètres.

CONSIDÉRANT QUE la superficie totale du lot respectera la norme actuelle exigée par le Règlement de zonage 2012-URB-02 (et ses amendements) pour les lots industriels qui est de 2 500 mètres carrés.

CONSIDÉRANT QUE le propriétaire a fourni un plan démontrant la situation actuelle et la situation projetée;

CONSIDÉRANT QUE le C.C.U. recommande au conseil d'accepter la demande du requérant, telle que déposée;

CONSIDÉRANT QU'un avis public a été publié dans le bulletin municipal *La Diligence*, le 19 novembre 2015, conformément à l'article 145.6 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

*Il est proposé par Guy Ouellet
Appuyé par Frances Bonenfant
Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)*

QUE le conseil accepte la demande de dérogation mineure pour autoriser la subdivision du lot 5 075 308 de façon à ce qu'une partie de ce lot soit annexée au lot actuel 5 075 313, et ce, malgré le fait que le résidu du lot actuel 5 075 308 ne respectera pas la largeur minimale pour un lot dans ce secteur.

ADOPTÉE

13.0

CORRESPONDANCE MENSUELLE (13.0)

Copie de la correspondance a été remise aux membres du conseil.

14.0

VARIA (14.0)

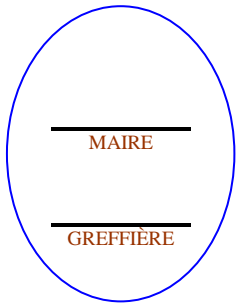
15.0

PÉRIODE DE QUESTIONS DE L'ASSISTANCE (15.0)

Le conseil se met à la disposition de son assistance conformément à l'article 322 de la *Loi sur les cités et villes*.



**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE STANSTEAD
LORS D'UNE SÉANCE ORDINAIRE
TENUE LE 7 DÉCEMBRE 2015**



NOM

SUJET

M. Chabot

Association des plus beaux villages

16.0

POINTS EN SUSPENS (16.0)

17.0

2015-12-7607

LEVÉE DE LA SÉANCE (17.0)

Il est proposé par Paul Stuart

Appuyé par Guy Ouellet

Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)

QUE la séance soit levée, les sujets à l'ordre du jour ayant tous été traités. Il est 20 h 04.

ADOPTÉE

Respectueusement soumis,

Philippe Dutil,
Maire

Me Jessica Tanguay,
Greffière